



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Internet

Question écrite n° 112819

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les conditions obligatoires devant être remplies par l'éditeur ou l'hébergeur d'un site internet afin que les conditions d'utilisation de ce site soient opposables aux visiteurs. Il désire savoir s'il existe des conditions de visibilité, d'acceptation expresse des conditions d'utilisation par le visiteur pour que celles-ci puissent lui être opposables.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112819

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6749

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)